

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique sur le projet de déviation du bourg de Lubersac (15-06-2023 au 17-07-2023).

**De :** Prost Daniel <daniel.prost10@orange.fr>

**Date :** 17/07/2023 23:45

**Pour :** pref-dup-expropriations@correze.gouv.fr

Le 17 juillet 2023.

A l'attention de Monsieur Pierre Monteil, Commissaire-Enquêteur.

Alors que le P.L.U. de la commune de Lubersac est en cours de création et dont le but est de répondre au plus près aux aspirations des habitants et favoriser la qualité de leur cadre de vie; le conseil départemental de la Corrèze propose une nouvelle enquête publique concernant le projet de la déviation routière du bourg de Lubersac.

Aujourd'hui l'environnement du lotissement du Verdier est déjà préoccupant à cause des nuisances sonores générées par les installations de l'usine Valade, de jour comme de nuit et qui n'ont fait que croître ces dernières années suite à plusieurs extensions des bâtiments. Or le projet de la déviation va ajouter de nouvelles nuisances, sonores et pollutions atmosphérique et visuelle.

Au sujet du bruit je dois porter à votre connaissance ce que j'ai pu constater à plusieurs reprises, lorsque l'agriculteur résidant dans le haut du coteau au sud du Verdier, à 500 mètres de ma maison, travaille avec son tracteur dans son champ à flanc de coteau dont le versant est au nord, j'entends le bruit du moteur comme s'il se trouvait très près de chez moi. Cela est dû au fait que le versant du coteau joue le rôle d'écran réfléchissant

qui renvoie le bruit vers le haut du lotissement du Verdier où je me trouve. Or la société VENATHEC-Ingénierie acoustique

indique qu'il n'y aura aucun impact sonore à mon niveau. Cela pose question. C'est pour cela que lors de la dernière enquête

publique j'avais proposé de déplacer le tracé de la déviation plus au sud, accompagné d'un plan.

Concernant la demande de dérogation de destruction et déplacement d'espèces protégées du code

de l'environnement, elle est difficilement acceptable au moment où la préservation de l'environnement est très importante.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.